DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-277
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : SUBVENTIONS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET ARTISTIQUE DU THÉÂTRE MUNICIPAL SCÈNES DES 3 PONTS SAISON 2026/2027 ANNÉE 2027

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

AFFICHAGE EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 10 NOV. 2026

Envoyé en préfecture le 08/11/2026
Reçu en préfecture le 08/11/2026
Publié le 10 NOV. 2026
ID : 011-211100763-20261030-DB2026277-DE

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 octobre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, GIRY Christophe, DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, CADEL Fabien, DERKAOUI Kalvin, MEIRONE Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
RATABOUIL Michel donne pouvoir à GIRAL Hélène,
SÉMAT Gérard donne pouvoir à DE ALMEIDA Marie,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,
PERLES Bruno donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GIRY Christophe,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Secrétaire : BARBAUD Fabienne.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Le théâtre Municipal Scènes des 3 Ponts propose chaque nouvelle saison une programmation professionnelle diversifiée afin de toucher le plus grand nombre de personnes. Elle est élaborée en collaboration avec de nombreux partenaires locaux, départementaux et régionaux.

La programmation se double d'actions de sensibilisation : soutien actif au projet ECAS également soutenu par la DRAC Occitanie (plusieurs classes d'établissements scolaires de Castelnaudary participent gratuitement à des ateliers de danse contemporaine tout au long de l'année scolaire), résidences permettant des rencontres entre les publics et les compagnies qui proposent plusieurs types d'actions pédagogiques : ateliers, répétitions ouvertes, conférences-spectacles etc...
Dans le cadre du projet ECAS, ces ateliers donnent lieu à une représentation d'élèves, fruit d'un travail collectif entre enfants, chorégraphe et professeurs.

Ces opérations de sensibilisation désacralisent et démocratisent la culture, ouvrent aussi des pistes de réflexion aux élèves sur le spectacle qu'ils vont découvrir, en collaboration avec leurs professeurs.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder aux demandes de subventions **auprès du Conseil Départemental de l'Aude, du Conseil Régional Occitanie, de Réseau en Scène Occitanie et de la DRAC Occitanie** afin de mettre en œuvre la programmation.

Le coût total prévisionnel du budget de fonctionnement est de **425 490 Euros TTC.**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	208 390 €	70 - Vente de produits finis, marchandises, prestations de services / BILLETTERIE	23 000 €
61 - Services extérieurs	17 000 €	74 - Subventions d'exploitation	
62 - Autres services extérieurs	43 100 €	État – DRAC Occitanie	3000
		Conseil régional	30000
		Conseil départemental – fonctionnement	30000
		Conseil départemental – scènes d'enfance	3000
63 - Impôts et taxes	7 000 €	Contribution volontaire	
64 - Charges de personnel	150 000 €	Commune de Castelnaudary – autofinancement	336 490 €
TOTAL DES CHARGES	**425 490 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**425 490 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

L'AUTORISE à procéder aux demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude, du Conseil Régional Occitanie, de Réseau en Scène Occitanie et de la DRAC Occitanie afin de mettre en œuvre la programmation ;

PRECISE que les dépenses vont être inscrites au Budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
09 NOV. 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
08 NOV. 2026
Par publication le :
10 NOV. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 30 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER